

inspection académique

Aude

académie
Montpellier

éducation
nationale

56 avenue du Docteur Henri Goût
11 816 Carcassonne
cedex 9

téléphone
04 68 11 57 57
télécopie
04 68 25 01 98
ce.ia11@ac-montpellier.fr
www.ac-montpellier.fr/ia11/

Affaire suivie par

M. Daniel SOKOLOW
CPD EPS
téléphone
04.68.11.57.62
daniel.sokolow@ac-montpellier.fr

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs des écoles
sous couvert de
Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargé(e)s des circonscriptions de l'Aude

Carcassonne, le 2 septembre 2011

Objet : Développement du sport scolaire

La circulaire de rentrée n° 2011-071 du 2-5-2011 réaffirme le rôle majeur de l'association sportive dans la pratique du sport scolaire et au-delà dans la vie de l'école et l'éducation à la santé. Le texte précise qu'en complément des trois heures d'EPS obligatoires, le développement d'associations sportives dans les écoles permettra :

- de proposer aux élèves des activités sportives diversifiées
- d'approfondir les apprentissages
- d'améliorer le bien être des élèves en apprenant à mieux connaître leur corps
- de responsabiliser les élèves et d'associer les parents dans la vie de l'association.

Instituée en 2010, la journée du sport scolaire aura lieu cette année le 21 septembre 2011 (note de service n° 2011-077 du 10-5-2011) et aura pour thème « **Les valeurs éducatives du sport scolaire, un atout pour réussir** ». Pour valoriser ses activités, chaque association d'école ou d'établissement pourra organiser des manifestations inscrites au projet d'école et qui auront un caractère à la fois sportif et ludique en relation avec ce thème.

Je vous invite en ce début d'année à mettre en œuvre ces orientations.

Les conseillers pédagogiques EPS de circonscription et les responsables de l'Usep sauront vous accompagner dans l'élaboration du projet associatif.

Je vous en remercie

L'inspecteur d'académie, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale



Olivier Millangue